

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis  
UN AN..... \$2.00  
SIX MOIS..... \$1.00  
Étranger (Union postale.)  
UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 5 AVRIL 1902

## On calomnie la République française !

(De la *Semaine religieuse*, de Québec, 22 mars.)

Un homme de lettres, chargé d'une mission aux Etats-Unis par le gouvernement français, (1) et qui vient de passer par Québec et Montréal, a dit à des journalistes, paraît-il, que l'on se méprend tout à fait sur le caractère de la loi des Associations, qui ne serait aucunement une mesure de persécution religieuse. D'autres prétendent que le gouvernement français a voulu simplement protéger le clergé séculier contre les prétendus empiétements des ordres religieux ! Tout cela dépend des lunettes que l'on met pour voir les choses, et les opinions qu'on vient de lire peuvent en effet avoir cours dans le monde officiel, c'est-à-dire du côté des persécuteurs. — Du côté des victimes, c'est-à-dire dans le monde catholique, où ces messieurs ne fréquentent probablement pas beaucoup, les faits ont un tout autre langage. Dira-t-on que cette loi des Associations est chose légère, quand on a vu S. S. Léon XIII s'en alarmer si douloureusement et la stigmatiser aussi sévèrement qu'il l'a fait ? Dira-t-on que ce fut par plaisir que, par exemple, les Bénédictins de Solesmes ont quitté leur superbe abbaye et se sont en allés en exil pour un temps dont on ne peut prévoir la durée ? Et, quoi que l'on dise, les Frères de Saint-Vincent de Paul voient toujours bien, en ce moment, leur plus belle propriété mise aux enchères. Et les Petites-Sœurs de l'Assomption, les gardes-malades des indigents, sont toujours bien, en ce moment, sur les bancs des criminels, attendant les sentences odieuses qui les puniront du crime d'aller par les pauvres maisons pour chercher les malades et les soigner ! Et tous ces anciens religieux, qui se sont faits relever de leurs vœux de religion et sont incorporés aux clergés de divers diocèses, on les voit toujours bien, en ce moment aussi, à la barre de divers tribunaux de France, sous l'inculpation d'avoir prêché ou d'avoir enseigné !

En face de ces événements, dont l'on ne parle peut-être pas bien au long sur les journaux à la dévotion du cabinet actuel de la République française, et en présence de bien d'autres faits dont l'énumération serait longue, que l'on ne vienne pas nous dire que le gouvernement de la France est animé des meilleures intentions

(1) Il s'agit, évidemment, de M. Mabileau : — *Note de la Vérité*.

pour la religion. C'est à d'autres qu'à nous — qui suivons les affaires de France avec autant d'attention que nous en donnons à celles de la province de Québec — qu'il faut aller dire des contes de cette force-là (2).

(2) Il ne faut pas oublier que des contes tout à fait analogues ont été attribués par la *Gazette*, de Montréal, à Mgr Rozier, sans que celui-ci ait protesté. Cet article de la *Semaine religieuse*, de Québec, peut donc être considéré comme une réponse destinée autant au célèbre prédicateur qu'au conférencier Mabileau : — *Note de la Vérité*.

## LA FRANC-MAÇONNERIE

— DEVANT —

### LA CHAMBRE FRANÇAISE

Nous lisons dans le *Journal de l'Ain*, à la date du 10 mars :

Il ne faut pas que nous laissons passer inaperçue une pétition présentée trop tard, malheureusement, mais qui reviendra devant la prochaine Chambre.

Les Fils de la Veuve ont eu une fière peur et ils sont tous ahuris que la Commission des pétitions ait laissé imprimer un rapport sur cette pétition.

Le rapporteur, M. Prache reconnaît et constate :

1o. En fait :

" Que les associations franc-maçonniques et leurs fédérations constituent des sociétés secrètes dissimulant, avec le plus grand soin, le but immédiat qu'elles poursuivent, à l'heure présente, et leurs moyens d'action ;

" Que le but immédiat par elles poursuivi est l'accaparement des pouvoirs publics ; qu'elles veulent ainsi établir leur domination pour imposer à tous les citoyens, dans la vie sociale, leurs doctrines philosophiques et politiques ; que leur intention—telle qu'elle a été révélée en 1890 par un orateur qui avait la mission officielle de formuler leurs aspirations—est d'obtenir " que personne ne bouge plus en France en dehors d'elles ".... ;

" Qu'elles prétendent imposer, sans que les électeurs en soient avertis, à ceux de leurs adeptes qui sont représentants du pays, des obligations et des directions constituant de véritables atteintes à la souveraineté nationale et au principe de l'indépendance des mandataires du peuple ;

" Qu'elles entendent, contrairement au principe de l'égalité admissibilité de tous les citoyens, faire attribuer à leurs seules créatures les fonctions de l'Etat ;

" Qu'elles attirent et embrigadent dans leurs loges ou dans de nombreuses sociétés annexées plus ou moins secrètement à ces loges, une quantité considérable de fonctionnaires de toutes les administrations ; qu'elles leu-

ménagent des appuis contre leurs chefs, des avancements rapides et scandaleux, préjudiciables à leurs camarades et au bien public ; qu'elles en obtiennent en retour, par violation des principes et des règles de notre droit public, grâce à des engagements solennellement jurés, lors de l'initiation, sous la menace des peines et des vengeances maçonniques, des renseignements, des faveurs et des services de tout ordre, notamment des services électoraux.

" Que, soit par elles mêmes, soit par des sociétés qu'elles ont créées ou dont elles ont pris en secret la direction morale, elles se sont insinuées dans les services de l'enseignement national et se servent des maîtres, dont elles se sont fait des adeptes ou des auxiliaires complaisants, pour la propagation de leurs doctrines philosophiques...

" Qu'elles se constituent des patrimoines de mainmorte sous le couvert de sociétés civiles ;

" Qu'elles se dispensent indûment de payer la taxe de 5 o/o sur leur revenu et la taxe d'abonnement qui les doivent légalement frapper.

" Que, malgré les prescriptions formelles des articles 3 et 10 de la loi du 29 juillet 1781 sur la presse, elles n'opèrent plus ni les dépôts administratifs, ni le dépôt judiciaire de leurs imprimés et de leurs écrits périodiques et notamment des fascicules contenant les comptes rendus de leurs travaux. "

2o. En droit :

" Que de telles associations constituent aux termes de l'article 3 de la loi du 1er juillet 1901, des associations nulles comme ayant un objet et une cause illicite ;

" Que, se donnant pour but de " conquérir le gouvernement des esprits et la direction des consciences dans la vie familiale et dans la vie sociale, sinon dans le for intérieur, former des générations nouvelles, occuper et distribuer les fonctions, placer des serviteurs dans les grands corps de l'Etat, unir la foi maçonnique à l'intérêt, arriver aux emplois, mettre partout où il y a une force et un pouvoir quelqu'un qui possède la pensée commune ", les associations francs-maçonniques sont contraires à l'ordre public, et, comme telles, nulles en vertu du droit commun, des art. 1131 et 1133 du Code civil et de l'art. 3 de la loi du 1er juillet 1901 ;

" Qu'elles violent les dispositions des lois fiscales relatives aux associations et de la loi du 27 juillet 1881 sur la presse. "

En conséquence, le rapport conclut au renvoi de la pétition aux ministres pour qu'ils fassent appliquer les lois.

Ces ministres, ils sont tous francs-maçons ! N'obéissent-ils pas tous les premiers à cette puissance occulte que signale la pétition ?

Aussi se sont-ils arrangés, vendredi,

pour enterrer le rapport Prache.

Mais la question est posée. Elle reviendra.

Il faudra savoir enfin si l'odieuse Congrégation souterraine qui empoisonne la République conserve seule la liberté refusée aux congrégations religieuses qui ne font que le bien, et le font à ciel ouvert.

## Mort de Cecil Rhodes

Les dépêches nous annoncent la mort de Cecil Rhodes, arrivée dans la Ville du Cap, le 26 mars.

M. Rhodes était un homme remarquable, et il faisait des rêves grandioses. Il voulait fonder un grand empire sud-africain sous le drapeau britannique, et construire un chemin de fer du Cap au Caire.

Malheureusement, comme tous les hommes ambitieux, il n'était pas scrupuleux sur les moyens à prendre pour réaliser ses projets.

Les deux républiques boers de l'Orange et du Transvaal faisaient obstacle à l'exécution de ses projets. Il résolut de supprimer ses deux républiques. Il favorisa ouvertement, étant premier ministre du Cap, l'unique invasion du Transvaal par son ami Jameson.

C'est ce fameux raid, que l'Angleterre eut le tort immense, la faiblesse impardonnable de ne pas punir, qui occasionna la guerre actuelle.

De sorte que l'âme du pauvre grand homme paraît devant la Justice divine chargée d'une responsabilité épouvantable.

Cecil Rhodes n'était âgé que de 49 ans.

## Anecdote sur Victor Hugo

(Du *Journal de l'Ain*.)

La *Revue hebdomadaire*, de Paris, publie un numéro fort intéressant, consacré tout entier à Victor Hugo. Le beau frère du poète, M. Paul Chesnay, en a écrit une partie. Il y rappelle l'origine de la haine qui creusa entre Hugo et le Prince-Président un abîme si profond.

Mme Hugo donnait une soirée dans sa nouvelle demeure de la rue d'Isly n° 5. Ce fut à propos de cette soirée qu'elle inaugura une formule adoptée depuis : " Madame la vicomtesse Victor Hugo restera chez elle le. "

On attendait le Prince-Président ; les salons étaient combles. Il ne vint pas ; déception ! on n'annonça que M. Boulay de la Meurthe, vice-président de la République.

" La déception fut générale, dit M. Chesnay ; chacun ressentit le contre-coup de ce que dût subir l'amour-

propre du maître blémissant."

Quelques instants après, une conversation très vive s'engagea entre le poète et le second magistrat de la République. Ils s'oublièrent, des éclats de voix sortent de l'embrasement de la fenêtre où ils se sont retirés, des oreilles curieuses se tendent. La voix d'Olympio profère avec un accent implacable :

— " Dans deux heures, c'est la paix ou la guerre ".

De quoi s'agissait-il ? Tout platelement d'un ministère. Le Président n'en avait pas de disponible ; il offrait la direction des Beaux-Arts avec des pouvoirs extraordinaires. Hugo refusait avec hauteur et réclamait son ministère " avant deux heures ". Rien n'étant venu, ce fut la guerre. Voilà le fond des strophes terribles des *Châtiments*.

" Il est dangereux pour les princes d'avoir les poètes contre eux " dit judicieusement M. Chesnay. Hélas ! et il est terrible pour les poètes d'avoir contre eux les anecdotes.

## L'IMPERIALISME

IV

### Phase actuelle de la question

Il n'y a, dans l'histoire, guère d'exemple d'un peuple se voyant si subitement en face d'une aussi importante évolution politique que celle qui nous est présentée avec l'Impérialisme. Il y a deux ou trois ans ceux qui parlaient des probabilités d'un tel changement étaient traités de visionnaires. Il y a six mois on sentait bien qu'il y avait quelque chose dans l'air, on pressentait du nouveau, mais on en parlait encore seulement comme d'une chose possible peut-être, dans un avenir éloigné, mais peu probable. Voici que, depuis six semaines, on nous pose carrément la question comme on pourra le constater par les citations ci-après. Pour les journaux anglo-canadiens que nous reproduisons—ce ne sont pas les moins influents—il ne s'agit pas de savoir si l'Impérialisme nous serait favorable ou défavorable, s'il serait de bonne ou de mauvaise politique de l'adopter, si, étant donnée notre constitution, ce nouveau régime changerait les bases de notre union avec la Grande Bretagne. Non, la question est entrée bien plus avant dans la discussion ; le principe en est accepté et l'on s'occupe surtout, dans la presse inspirée, à apporter des arguments démontrant que l'Impérialisme s'impose aujourd'hui, que les vrais patriotes le réclament et que ceux qui n'en veulent pas encore sont ou des ignorants, ou des mendiants politiques, ou des traîtres.

D'abord lisons les aimables paroles de M. Labouchère dans son journal *Truth*, de Londres :

" Je voudrais savoir si les colonies ont l'intention de payer leur part des sommes que nous devons dépenser pour nos navires de guerre... Elles me font l'effet de parents pauvres exploitant, comme à la comédie, un oncle riche. "

Passons aux journaux du Canada.

Sous le titre de " Le parlement ignoré ", le *Mail and Empire*, dit, en réponse au *Globe*, écrivant que sir Wilfrid Laurier n'est pas un autocrate

et ne pouvait, sans consulter la Chambre, donner à M. Chamberlain d'autre réponse que celle qu'il lui a transmise :

" Rien ne l'empêchait de soumettre aux Communes un plan de coopération du Canada à la défense de l'Empire... Ils ne peuvent pas (les ministres anglais du gouvernement canadien) étouffer notre désir de défendre l'Empire (kill Imperial defence), ils peuvent tout au plus en retarder l'exécution. Le Canada saura bien régulariser sa position, à l'égard de l'Empire, au sujet de cette question et de quelques autres". (Voir *Chronicle* du 29 mars.)

L'*Ottawa Citizen*, (voir *Chronicle* du 17 mars), est affligé de la réponse de sir Wilfrid :

" Quant à la défense de l'Empire qui nous obligerait à une action réciproque et à des dépenses, en retour des bénéfices (1) que nous retirons par le fait que nous formons partie de l'Empire, il fait clairement comprendre que nous n'avons pas l'intention de nous occuper sérieusement d'aucune proposition que nous devrions nous empresser d'accepter, vu que nous sommes la plus importante colonie. "

Le *Chronicle*, de Québec, est furieux ; il écrit :

" De deux choses l'une : Si nous formons partie de l'Empire nous devons contribuer à sa défense ; si nous n'en formons pas partie nous n'avons aucun droit aux avantages d'un tarif de préférence inter-impérial " (17 mars.)

Dans un article intitulé *Imperialism*, publié le 19 mars, le même journal plaide la cause de l'Impérialisme avec une vigueur remarquable et nous présente ce nouveau régime comme étant notre seule sauvegarde, notre seule planche de salut, notre seule garantie de paix et de prospérité.

Le 20 mars, le *Chronicle* dit, au cours d'un article intitulé *Affirmative Imperialism* :

" ... Si nous formons partie de l'Empire nous devons être impérialiste avant tout. "

Riche est la mine du confrère ; puissions-y encore. Le 21 mars, il exulte dans l'article intitulé *Excelsior*. Après avoir établi le parallèle entre une Confédération et un Empire, après avoir écrit que nous devons désirer l'Impérialisme, il termine ainsi :

" Un jour viendra où il se lèvera, de parmi nous, un homme qui aura l'oreille d'un homme d'état pour écouter, le courage du héros pour proclamer, la voix de l'orateur pour exalter et le cœur du patriote pour répondre au cri qui parcourra le pays d'un océan à l'autre, au son de la trompette d'un intelligent et intelligible Impérialisme. "

Ce n'est pas bien intelligible, mais l'intention y est et l'on finit par la découvrir.

Le *Winnipeg Telegram*, (voir *Chronicle* du 19 mars), dit :

" Le sentiment général au Canada est que nous devrions assumer une plus grande part à la défense commune. Cela s'applique surtout à la marine. "

Le *Toronto News*, reproduit par le *Montreal Star*, du 22 mars, dit :

" Nous parlons pour Ontario, la principale province du Dominion, et nous déclarons que rien jusqu'ici n'a été aussi populaire que le projet impérialiste de M. Joseph Chamberlain... "

" ... S'il y avait un plébiscite on constaterait que les sept huitièmes de la population de cette Province désirent que le

(1) Nous avons démontré, dans la *Vérité*, du 29 mars, que nous ne recevons rien et que nous ne pouvons rien recevoir de l'Angleterre.

Canada paie sa part du coût de la défense de l'Empire. "

Le *Winnipeg Tribune*, écrit :

" Si nous faisons partie de l'Empire nous devons contribuer à sa défense ; s'il en était autrement nous ferions trop triste figure " (*Star* du 22 mars.)

Le *Montreal Witness* :

" Nous occupons une position méprisable quand nous acceptons la protection de l'Empire et que nous refusons de contribuer à sa défense " (*Star* du 22 mars.)

Le *Montreal Star*, ordinairement inspiré par lord Minto, commentant la réponse de sir Wilfrid à M. Chamberlain dit, à la date du 15 mars :

" Il est probable que le parlement sera appelé à exprimer ses vues sur l'attitude que le Canada devrait prendre à la conférence intercoloniale et nous croyons en conséquence que nos lecteurs seront heureux de connaître l'opinion de la presse du pays " (1).

Il cite ensuite les journaux suivants :

L'*Ottawa Journal* : " D'après les chefs des deux partis, les Canadiens seraient des mendiants qui implorent la charité impériale " (si nous ne contribuons pas à la défense de l'Empire.)

Le *Toronto Globe* défend sir Wilfrid, mais mollement. Il est d'opinion que, quant à la défense de l'Empire, l'Australie devrait aider par des navires de guerre et le Canada par une organisation militaire de terre. Mais il conseille la prudence dans l'action et dit que rien ne peut être fait sans le consentement du peuple. Il en dit pourtant assez pour nous faire comprendre qu'il est en faveur de l'Impérialisme.

Le *Hamilton Spectator* : " Pourquoi le Canada ne se chargerait-il pas, au cas de danger pour l'Empire, d'une partie de la défense, l'Australie et l'Afrique du sud assumant aussi chacune leur part ? ... Pourquoi ne pas augmenter notre budget militaire en vue de coopérer à la défense de tout l'Empire ? ... Le Canada a les moyens de dépenser, chaque année, une somme déterminée pour la défense de l'Empire. "

Le *Mail and Empire* est offensé de la réponse de sir Wilfrid Laurier, " réponse qui a jeté de l'eau froide sur cette question (la défense de l'Empire), laquelle devrait exciter le zèle et le patriotisme de tout Anglais ... Le parlement doit donner à sir Wilfrid ses instructions (avant qu'il n'aille à la conférence) et lui enjoindre de les suivre. "

Le *Hamilton Herald* approuve, dans son ensemble, la réponse faite par sir Wilfrid à M. Chamberlain. Cependant, il dit : " La contribution à la marine de l'Empire par les colonies sera certainement discutée. C'est un sujet qui devient chaque année de plus en plus pressant et de plus en plus important. "

Nous ferons d'autres citations s'il en est nécessaire.

JÉRÔME AUBRY.

(1) Les italiques sont de nous.

Contrairement à l'attente générale, le gouvernement des Etats-Unis accorde à l'île de Cuba son indépendance, du moins pour le moment. Tomas Estrada Palma, qui habite Central Valley N. Y. depuis dix huit ans, a été élu président de la nouvelle république et entrera en fonctions le 1er mai prochain.

## L'AMERICANISATION DES PHILIPPINES

La *Gazette*, feuille anglaise et protestante de Montréal, publie, dans son numéro du 24 mars, un article de rédaction fort intéressant sur l'américanisation des îles Philippines. Nous en donnons ci-après la substance :

Dès qu'ils eurent occupé Manille, les généraux américains y organisèrent un système d'écoles rudimentaires, choisissant ceux de leurs soldats qui avaient un peu d'instruction pour enseigner aux Philippines le langage des Etats-Unis. (Remarquez, s'il vous plaît, que la *Gazette* dit : *The language of the United States*, et non point : *The English language*. En effet, ce n'est pas la même chose). A mesure que l'armée américaine prenait possession des campagnes, ce même système d'écoles militaires fut étendu au pays soumis. Bientôt, cependant, on trouva ce système insuffisant, principalement parce qu'on avait besoin ailleurs des soldats-instituteurs, pour pacifier les pères des enfants qui devaient apprendre la nouvelle langue. On songea donc à faire venir des Etats Unis des maîtres et des maîtresses d'école de profession. Les collèges et les écoles normales de la République fournirent plus d'un millier de *trained instructors*, la fine fleur du corps enseignant de l'Oncle Sam.

Le résultat de cette expérience éducationnelle est diversement apprécié, dit la *Gazette*. Ceux qui en écrivent, sans avoir quitté les Etats-Unis, sont remplis d'enthousiasme ; ceux qui en parlent sur les lieux prennent un autre ton.

M. Stephen Bonsal, par exemple, qui a eu l'occasion de surveiller, dès le commencement, l'application de ce système d'américanisation, tout en s'efforçant de faire preuve de patriotisme, croit devoir risquer certaines critiques.

Il admet qu'il fut rempli d'orgueil, comme les autres patriotes, lorsqu'il apprit que la République impériale venait d'inaugurer ce généreux système scolaire ; mais que, plus tard, son enthousiasme se calma en apprenant que c'étaient les Philippines qui devaient payer tous les frais de l'entreprise.

Il admet aussi, chose que les autres écrivains passent sous silence, qu'un certain nombre des personnes importées pour instruire les enfants des Philippines sont manifestement impropres à la besogne. Il y a eu même, paraît-il, tout un scandale sur le navire qui transportait naguère aux Philippines un contingent de maîtres et de maîtresses d'écoles ; au point que, plusieurs de ces évangélistes — c'est le mot que la *Gazette* emploie —, de l'un et l'autre sexe, furent renvoyés aux Etats-Unis, sans avoir obtenu la permission de débarquer. Et M. Bonsal fait cette cruelle réflexion : " A quelles légendes ces regrettables incidents n'auraient-ils pas donné naissance si ces instituteurs et ces institutrices coupables avaient été des moines et des religieuses ? " En effet !

L'article de la *Gazette*, appuyé sur les dires de M. Bonsal, va plus loin.

Les moines, c'était chose connue, avaient acquis une grande influence

sur les indigènes des Philippines ; au point que Zorilla, qui était loin d'être un clercal, avait déclaré aux Cortès qu'un seul moine valait plus, pour le maintien de la suprématie espagnole, que tout un régiment de cavalerie.

En apprenant cela, les Américains vainqueurs se sont dit : Puisque chaque moine valait à l'Espagne un régiment de cavalerie, combien plus ne nous vaudra chaque *trained instructor* que nous enverrons là-bas de New York, de Boston, de Philadelphie et de San Francisco.

Hélas ! selon M. Bonsal, le raisonnement manquait par la base.

En effet, en pareil cas, l'influence de l'instituteur est en raison directe de ses capacités.

M. Bonsal admet que, si l'on excepte les quelques cas malheureux mentionnés plus haut, les instituteurs et les institutrices envoyés aux Philippines auraient pu fort bien réussir..... aux Etats-Unis. Mais que là-bas il a pu constater l'inefficacité de leurs efforts.

Lorsqu'un moine, dit-il, devait être envoyé dans telle ou telle région des Philippines, il s'y prépara longtemps d'avance, en étudiant le langage ou le dialecte du peuple qu'il devait évangéliser, son histoire, ses usages, ses croyances. Les jeunes indigènes apprenaient volontiers l'espagnol d'un homme qui parlait leur propre langue aussi bien qu'ils la parlaient eux-mêmes.

M. Bonsal donne clairement à entendre que les *trained instructors* envoyés des Etats-Unis aux Philippines sont si peu préparés à la besogne qu'on leur confie qu'ils se rendent tout simplement ridicules aux yeux des aborigènes !

Et voilà comment il est constaté, encore une fois, que les moines ont du bon, même aux yeux des protestants qui réfléchissent tant soit peu.

## La législature provinciale

La session de notre législature s'est terminée mercredi soir, le 26 mars, par les cérémonies d'usage.

On ne peut pas dire que nos législateurs se soient grandement distingués, cette année. La note terre-à-terre a été la note dominante, et la note fausse n'a pas tout à fait manqué.

Le Conseil législatif a démontré, encore une fois, sa grande utilité, on peut même dire sa nécessité absolue, en étranglant plusieurs bills très risqués que l'Assemblée législative avait votés. Signalons, entre autres, certains projets de loi accordant à des compagnies industrielles le droit d'expropriation.

Cette législation, que l'Assemblée législative avait adoptée haut la main, nous paraît extrêmement dangereuse et tout à fait contraire au droit de propriété, l'un des droits fondamentaux de la société.

Il nous semble qu'il y a un principe élémentaire qu'il n'est jamais permis de violer, et ce principe peut se formuler ainsi : personne ne doit être privé de sa propriété à moins que l'intérêt public ne l'exige impérieusement.

On admet, généralement, ce principe en théorie ; mais on interprète mal, selon nous, ce qui constitue l'intérêt

public, l'utilité publique.

Voici quelques particuliers qui mettent leurs capitaux ensemble pour exploiter telle ou telle industrie. Leur but, leur but unique, c'est de faire rendre à leur argent autant de profit que possible. Pour exploiter leur industrie ils vont employer un certain nombre d'ouvriers ; et l'emploi de ces personnes fera naître un village, peut-être même une ville, développera toute une région. C'est, sans doute, une excellente chose, mais ce développement ne constitue pas ce que l'on peut appeler une entreprise d'intérêt public. Du moins, l'intérêt public n'y est pas assez directement en cause pour justifier la législature de donner à cette compagnie le droit d'exproprier les particuliers.

Cela est tellement certain que, dans l'état actuel des esprits, on n'oserait pas donner ce droit à un simple particulier, quelque riche qu'il fût, quelque importante que fût l'industrie qu'il se proposerait d'établir. On n'accorde le droit d'exproprier qu'aux compagnies. Mais en cela on n'est pas logique ; car pourquoi quelques capitalistes qui mettent leurs fonds ensemble auraient-ils plutôt le droit de s'emparer de la propriété d'autrui qu'un seul capitaliste assez riche pour fonder, avec ses propres deniers, une industrie importante ? C'est pourquoi, si l'on ne cesse d'octroyer le droit d'expropriation aux compagnies qui, en somme, ne sont que la réunion d'un certain nombre d'individus, on sera finalement entraîné, par la logique, l'inexorable logique, à accorder le même privilège aux individus, pris séparément, du moment qu'ils auront assez de capitaux pour établir une industrie quelconque.

Ce serait, en vérité, un joli spectacle que celui d'une législature autorisant Pierre à exproprier Jacques, sous prétexte d'utilité publique ! Et pourtant nous en viendrons là, si nos législateurs continuent à mépriser, comme ils le font à présent, le droit de propriété.

Les compagnies de voie ferrée, dit-on, possèdent le droit d'expropriation ; pourquoi d'autres compagnies particulières ne l'auraient-elles pas ?

D'abord, est-il bien certain que nos législateurs n'aient pas commis une première infraction de la loi naturelle en permettant aux compagnies de chemins de fer d'exproprier les particuliers ? Nous posons la question, espérant que quelque légiste, lecteur de la *Vérité*, voudra bien y répondre.

Mais ce qui est certain, c'est que les compagnies de voie ferrée, bien qu'elles soient des associations particulières dont le but est de faire rendre aux capitaux des actionnaires autant de profit que possible, diffèrent, cependant, sous un rapport, des compagnies industrielles ordinaires.

Le public possède, sur les voies ferrées, un droit qu'il ne possède pas sur les autres entreprises industrielles.

N'importe qui peut expédier ses marchandises par voie ferrée à un taux qui n'est pas tout à fait arbitraire, puisque l'Etat se réserve le droit, au moins théorique, de le contrôler.

N'importe qui peut se présenter aux bureaux d'une compagnie de chemin de fer et acheter un billet de voyage, et

la compagnie ne peut pas le lui refuser.

Il n'en va pas de même à l'égard des autres compagnies industrielles.

Vous avez, disons, du bois de pulpe à vendre. Si la pulperie voisine consent à l'acheter, c'est fort bien ; mais elle n'est pas plus obligée de prendre votre marchandise, que la scierie et le moulin de votre canton ne sont dans l'obligation de vous vendre des planches ou de la farine.

Il y a donc une différence essentielle entre les compagnies de chemin de fer et les autres compagnies industrielles ; et si les premières possèdent légitimement le droit d'expropriation, il ne s'en suit pas du tout qu'il faille accorder le même privilège aux dernières.

M. Tellier, député de Joliette, a bien exposé ces doctrines devant l'Assemblée législative ; d'autres députés, sans doute, partagent sa manière de voir ; mais la très grande majorité des membres de la Chambre populaire ne paraît attacher aucune importance au principe fondamental que nous défendons.

Heureusement, au Conseil législatif règne un esprit plus conservateur, dans le vrai sens du mot ; et la législation subversive de l'Assemblée, sur ce point, y a été corrigée ou rejetée.

Une autre question importante est aussi venue sur le tapis pendant la dernière session : la liberté de tester. Ici le Conseil législatif a eu le tort, selon nous, de confirmer, au moins en partie, ce qu'avait fait l'Assemblée législative.

Il s'agissait du testament de feu M. le sénateur Villeneuve, riche citoyen de Montréal, qu'on prétendait être un testament arbitraire, injuste, d'exécution impossible ; et qu'on demandait à la Législature de modifier profondément.

Certes, nous n'avons pas l'intention de défendre ce testament qui pouvait bien laisser grandement à désirer. Mais ou nous avons la liberté de tester en ce pays, ou bien nous ne l'avons pas. Si nous l'avons, — et nous l'avons assurément — la Législature doit-elle la violer, sous le prétexte spécieux que quelqu'un en a abusé ?

Et très certainement la Législature viole la liberté de tester lorsqu'elle modifie de fond en comble, comme dans le cas qui nous occupe, les dispositions principales d'un testament.

M. Villeneuve avait légué ses biens à ses *petits-enfants* ; la Législature a dit que ce seraient les *enfants* du testateur qui hériteraient.

Que la Législature soit appelée, parfois, à modifier quelque détail d'un testament ; par exemple pour permettre la vente d'un immeuble devenue nécessaire, c'est parfaitement admissible, car alors on n'est pas censé agir contrairement à la volonté du testateur ; on remédie, seulement, à un inconvénient qu'il n'avait pu prévoir.

Mais c'est bien différent lorsque la Législature dit : Le testateur a voulu telle chose, nous le reconnaissons ; mais nous estimons que ce qu'il a voulu est injuste, et nous allons disposer autrement de ses biens.

C'est là, manifestement, violer la liberté de tester ; et une fois entré dans cette voie, où s'arrêtera-t-on ?

Il y a, dans ce cas, abus de la liberté de tester, dit-on. Soit. Mais pour corriger cet abus particulier, n'a-t-on pas commis un abus d'une portée générale ? Nous le croyons fermement.

M. Chapais a prononcé, au Conseil, un discours fort remarqué sur la liberté de tester ; mais sept conseillers seulement ont voté pour défendre le principe qui était mis en cause.

## LA GUERRE

Que se passe-t-il en Afrique du Sud ? Kitchener, le loquace généralisme, est, depuis plusieurs jours, muet comme une carpe. Nous sommes un peu porté à croire que cette fois on est sur le point de négocier sérieusement et d'essayer d'en venir à une entente qui devra satisfaire les belligérants.

Les journaux font mille suppositions sur ce qui se prépare. On a même publié que les hostilités étaient suspendues, ce qui est certainement prématuré.

D'après quelques bribes de dépêches il a été facile de comprendre, qu'avant l'arrivée de Schalkburger à Kroons-tadt, Kitchener faisait la plus grande diligence possible, pour tenter un fameux coup de filet contre le général Delarey. Les dernières nouvelles nous annoncent que le grand mouvement d'ensemble des colonnes anglaises a misérablement échoué et que Delarey a échappé, avec la même facilité que l'insaisissable Dewet. Maintenant que Kitchener a manqué ce coup, il doit être prêt à rencontrer les représentants burghers.

Que va-t-il se passer entre ces irrécconciliables ennemis ? Il appert de tous côtés qu'en Angleterre on veut absolument la paix, que le roi Edouard VII a manifesté le désir de la voir conclure avant les fêtes de son couronnement, et on annonce qu'on est prêt à concéder beaucoup, d'être même généreux pour l'obtenir ; il n'y a que quelques jingos qui se refusent à la désirer.

Du côté des Boers, il est évident qu'on ne se laissera pas leurrer, et il est bien probable que la fameuse condition, "l'indépendance complète pour les deux petites républiques", reviendra encore brouiller les cartes. Si, à l'heure actuelle, dans le ciel de l'Afrique du Sud, il y a quelques éclaircies qui présagent le renouveau, il y a pourtant encore bien des taches noires, là-bas, à l'horizon.

## LE TELEPHONE A GRANDE DISTANCE

L'administration des télégraphes continue la série des expériences téléphoniques à longue distance, lions-nous dans la *Croix*, de Paris, en date du 21 mars.

Hier des essais entre Marseille et Londres, Marseille et Manchester ont eu lieu dans la soirée ; ils ont été des plus satisfaisants, et la voix était entendue avec une netteté parfaite.

Ces expériences seront continuées aujourd'hui avec l'Italie d'une part, avec l'Allemagne et la Suisse de l'autre.

## L'AFFAIRE NORDIN

Monsieur le directeur de la *Vérité*,

Les messieurs Nordin ont fondé dans le canton Boileau une colonie finlandaise. Une centaine de ces immigrants sont déjà arrivés et nous savons de source absolument certaine que, d'ici à six mois, plusieurs centaines d'autres viendront les rejoindre. MM. Nordin emploient ces gens à faire sur-tout du bois de pulpe dont ils ont vendu une très grande quantité aux Etats-Unis. Le *Progrès du Saguenay*, du 13 mars, écrit à ce propos :

“ MM. Wells et Diltey, de Fulton, N. Y. sont arrivés dimanche avec tous les plans concernant l'érection dans l'Anse à Benjamin d'un écorceur énorme destiné à la préparation du bois qui sera envoyé dans la Nouvelle-Angleterre et en Europe, à l'ouverture de la navigation.

“ Les travaux doivent être commencés de suite sur la terre de M. Alex. Gobeil, dont une partie a été achetée sur la base de \$50 l'acre.”

Donc il y aura dans cette région catholique et française du Saguenay une colonie protestante finlandaise.

Ces Finlandais, comme tous les gens du Nord, sont industriels, économes et moraux.

Il y aura de nombreux mariages mixtes, des apostasies ; une partie des enfants nés de ces mariages mixtes seront élevés dans la religion protestante.

Mais c'est indifférent, pourvu que les affaires marchent. Les affaires avant tout ! Ne sont-ce pas là les idées du jour ?

Ces étrangers vont s'emparer d'une partie de notre propriété, couper nos bois, et les vendre aux Américains. Ils ont vendu 10,000 cordes de bois aux pulperies de Fulton ; pensez-y donc. Aussi les affaires vont-elles marcher ! Après tout, l'unique but de l'homme n'est-il pas de gagner de l'argent ?

C'est pourquoi, s'il faut en croire le *Progrès du Saguenay* et la *Défense*, les gens de la Baie des Ha ! Ha ! sont-ils remplis de joie après la peur qu'ils ont eue. Ils ont craint au commencement que l'entreprise Nordin n'échouât. Le gouvernement refusant d'accorder à ces messieurs les lots qu'ils demandaient, l'affaire avait mauvaise mine, car il leur en fallait un certain nombre comme pied à terre pour commencer. Après cela on verrait. Ils auraient donc échoué si la *Société des trente*, fondée par les curés de Saint-Alphonse et de Saint-Alexis et de quelques-uns de leurs paroissiens, ne leur avait pas cédé ses droits. D'après un correspondant de la *Défense*, du 20 mars, cette Société n'était peut-être pas tout à fait en règle avec les *Lois et Règlements* du département des terres, car voici ce qu'il écrit à ce sujet :

“ Une société de colonisation appelée *Société des Trente*, s'est un jour établie sans cérémonie sur les limites de M. Petit, a fait faire des défrichements, coupé le bois de M. Petit : mais elle n'a jamais possédé les trente lots qu'elle prétend lui appartenir, n'a jamais obtenu du gouvernement aucune lettre patente, aucun billet de location, ni même aucune réserve au sujet de ces lots.

“ Il est même douteux que cette société soit légalement incorporée.

“ Cette société a fait faire des défrichements pour quelques centaines de piastres

sur deux ou trois lots, mais n'a rempli aucune des conditions exigées par la loi des colons qui désirent s'établir sur les terres du gouvernement.

“ M. Petit n'a pas vendu ses limites aux messieurs Nordin. Ces derniers se sont installés en vertu d'une entente avec la Société des Trente sur les terrains que cette dernière prétendait ou croyait lui appartenir, et coupent du bois sur les limites de M. Petit, tout comme la *Société des Trente*.

“ M. Petit a toléré la *Société des Trente* dans son domaine, et M. Petit laisse encore les MM. Nordin dépouiller ses limites.

“ Un monsieur de la *Société des Trente* disait une fois en plaisantant : nous sommes la *Société des trente voleurs*. Savait-il qu'il avait, ce jour-là, la plaisanterie pour le moins cruelle ?

“ En tout cas, on ne saurait user de plus de sans gêne que ne l'ont fait la *Société des Trente* et les MM. Nordin envers M. Petit, et M. Petit ne pouvait être plus généreux qu'il n'a été.

“ M. Petit n'a qu'un mot à dire pour recouvrer le bien qui lui appartient justement, qu'il a payé de ses deniers et dont on le dépouille ; il ne le fait pas : il tolère.

“ Et puis on en veut à M. Petit qu'on ne trouve pas assez sympathique à l'œuvre de ceux qui envahissent ses domaines ; on le menace d'un vote en masse contre lui aux prochaines élections.

“ Ils sont amusants ces gens de la Baie des Ha ! Ha ! et vraiment M. Petit est trop bon de ne rien dire.”

CANADIEN.

Comme on le voit il y avait bien quelques difficultés à surmonter pour assurer aux MM. Nordin la possession de ces trente lots. Mais grâce à la bienveillance de MM. Petit et Price, grâce à la bonne volonté du gouvernement qui a cédé aux instances des membres de la *Société des trente*, tout s'est arrangé à la satisfaction générale. Les MM. Nordin ont pu mettre leurs hommes à l'œuvre, la Société a vendu ces lots \$1300 et n'a pas dû perdre d'argent, le gouvernement a conservé sa position et a pu répondre à la Chambre qu'il n'avait fait aucune concession de terres à MM. Nordin et, ce qui est le principal, les affaires vont marcher rondement dans la région du Saguenay.

Soyons sérieux.

Quels sont les plus coupables dans toute cette affaire ? Les MM. Nordin ! Assurément non. Le gouvernement ! Non plus, car il ne fait que continuer la politique traditionnelle. MM. Petit et Price ! Ils cèdent aux exigences des circonstances. La *Société des trente* ! En vérité, voilà ceux à qui la religion catholique et la nationalité canadienne-française demanderont plus tard un compte sévère de leur conduite. Voilà ceux qui porteront la responsabilité de l'implantation, là-bas, de cette colonie protestante et des malheureuses conséquences qui en seront nécessairement le résultat.

JOSEPH BERGERON.

## BIBLIOGRAPHIE

L'INFLUENCE DE LA RELIGION DANS L'ART, par A. Renucci. 1 vol. 60 centimes, de la collection *Science et Religion*, Bloud, Paris.

Tout ce que l'Art doit à la Religion, l'auteur l'a résumé dans ce petit volume avec de très justes réflexions. Après un tableau succinct mais suffisant des concepts esthétiques des Anciens, il montre comment le Christianisme transforma l'art, combien il

le pénétra de ses dogmes, et il fait ressortir le caractère rationnel de cette influence due presque tout entière à l'amour. “ Si, dit-il (p. 13), l'Art, en effet, est, dans sa manifestation extérieure, la recherche et la reproduction du beau, il a pour principe philosophique, pour principe premier l'amour, et, en dernier analyse on pourrait le définir : de l'amour mis en forme. Il était, dès lors, naturel que le Christianisme qui est dans sa morale une loi d'amour et dont les dogmes révèlent, affirment ou prescrivent l'amour de Dieu pour l'homme et de l'homme pour Dieu et pour son semblable, exerçât sur lui une action directe et prépondérante.”

C'est l'amour, dans ce qu'il a de plus sublime, qui vivifia et spiritualisa l'art chrétien. C'est parce qu'il rayonne de l'amour que cet art élève vers Dieu. M. Renucci définit ensuite l'art religieux et indique, en d'excellents termes, qu'il a été la conséquence logique de la foi et comme une véritable expression de reconnaissance. Puis, il examine comment l'idéal chrétien a été réalisé dans l'œuvre des maîtres et, là, nous constatons des lacunes. Pour soutenir avec l'auteur que le vrai sentiment religieux disparaît dans les arts plastiques au XVIIe siècle, il faut ignorer Luini, Giorgione, Bellegambe de Douai, Ligier Richier, Vicente Joanès, Luis de Moralès, Gaspar de Herrera, Esteban, Pinaigrier et le miniaturiste des *Heures* d'Anne de Bretagne ; il faut négliger certains ouvrages de Patenier, de Gérard David, de Mostert de Haarlem, de Hans Holbein, de Herrera el Viejo. Et pour croire que le XIXe siècle n'a pas été mieux partagé que le XVIIIe quant à l'interprétation de ce même sentiment, il ne faut pas avoir scruté les œuvres d'Overbeck, d'Orsel, de Janmot, de Puvis de Chavannes, de Burne Jones, n'avoir jamais vu les églises de Bossan, les sculptures de Dufraine, les peintures de Paul Borel, de Sautai, de F. Von Udhe.

Enfin deux erreurs sont à relever. M. Renucci cite comme notoire l'athéisme du Pérugin et regarde comme un travail médiéval l'ensevelissement de Solesmes. Ce motif, date, en réalité, de l'extrême fin du XVe siècle ou du début du XVIe et, s'il n'est pas de Michel Colombe, il relève de sa manière. Quant au matérialisme de Vanucci, rien n'est moins prouvé ; cette accusation lancée à la légère par un peintre appartenant à une école rivale (les artistes ont toujours abusé de la médisance pour se combattre) n'a aucune valeur.

Mais hâtons-nous d'ajouter que, partout ailleurs, l'ouvrage de M. Renucci est digne d'attention. Et les pages sur la poésie sont particulièrement à consulter. La Religion l'a recrée, dit-il fort bien. “ Il suffit d'ouvrir un livre d'heures et d'y lire la plainte sublime du *Stabat*, la lamentation terrible du *Dies iræ* ou la triomphante exultation du *Te Deum*, pour sentir ce que la foi a donné d'infini à la poésie. Rien, parmi les plus parfaites créations de l'antiquité, n'en approche. Et ce n'est pas seulement dans ces grandes pages, mais souvent en la simple ligne d'un répons ou au hasard d'une oraison se trouvera cette délicatesse de pensée, cette force d'expression, cette grandeur

morale qui manquera toujours, malgré l'exquis de leur forme, aux poésies des anciens.”

ALPH. GERMAIN.

## Les découvreurs de sources

Les *Missions catholiques* publient une lettre fort intéressante de M. Saliège, lazariste, missionnaire à Antoura (Syrie), sur la faculté extraordinaire dont jouit une jeune fille de 15 ans, Hanné Naïm, qui attire en ce moment l'attention du monde savant :

Naïm, d'un extérieur fort simple, n'a reçu aucune culture intellectuelle. Elle est, du reste, très pieuse, sans aucun attrait pour le monde, aimant beaucoup et fréquentant souvent son église. Elle habite une modeste demeure d'Azeltoum (mont Liban), gros village du district du Kesrouan, à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le climat d'Azeltoum est très salubre ; ce serait un délicieux séjour, si on y trouvait de l'eau en quantité suffisante ; ses habitants doivent se contenter d'eau de citerne et encore on n'en a pas toujours ; l'an passé, les pluies d'hiver ayant été fort rares, les citernes ne purent se remplir et il est difficile d'imaginer ce qu'on souffre de la privation d'eau sous un ciel aussi brûlant que celui de la Syrie.

Les habitants d'Azeltoum cherchaient depuis longtemps un remède à cette triste situation. En septembre dernier, ils firent venir un homme ayant le secret de trouver les sources et, à la grande satisfaction de tous, il en indiqua une, mais à 50 mètres de profondeur.

Hanné entendit parler des travaux qu'on allait entreprendre pour capter cette source et s'écria :

— Mais certainement il y a de l'eau en cet endroit ; je l'ai vue depuis longtemps.

Fort surpris de cette déclaration, on lui demanda pourquoi elle ne l'avait pas faite plus tôt.

— Je pensais, répliqua-t-elle, que tout le monde voyait l'eau comme moi.”

Elle nous dit plus tard qu'elle craignait d'être prise pour une sorcière.

Nous fîmes venir Hanné à Beyfoun pour tenter des expériences qui furent favorables. Depuis lors on l'appelle de tous côtés ; partout on s'accorde à reconnaître qu'il n'y a aucun artifice dans cette jeune fille. En bien des endroits, on a déjà fait des fouilles sur ses indications et presque toujours on a trouvé de l'eau. Nous expliquons plus loin pourquoi toutes les expériences n'aboutissent pas.

Voici comment la jeune fille procède. Il faut que le ciel soit pur : plus le soleil est ardent, mieux l'expérience réussit ; aussi préfère-t-elle opérer entre midi et 2 heures. Elle se couvre alors le visage d'un voile noir ordinaire et regarde durant quelques secondes dans la direction du soleil, puis à terre. Parfois elle fait quelques pas, puis elle dit s'il y a de l'eau, s'il y en a peu ou beaucoup et où l'on doit la chercher.

Un mot sur les expériences qui ont été faites au collège d'Antoura : on avait placé des récipients pleins d'eau dans plusieurs salles couvertes par des terrasses. La jeune fille a indiqué le nombre de ces récipients et la quantité d'eau qu'ils contenaient en dési-

gnant les endroits où ils se trouvaient. Elle a été conduite dans les cours où passent les canaux d'eau qui alimentent le collège. Les tuyaux ne sont pas à ciel ouvert ; seul le Frère chargé de leur entretien les connaît. La jeune Hanné les a indiqués avec précision et a montré exactement leur direction. Amenée sur une citerne, elle a dit la quantité d'eau qu'elle contenait.

Il est à remarquer que le verre et les métaux sont opaques pour Hanné, tandis que la terre et la pierre lui paraissent aussi limpides que le cristal.

Cette enfant n'ayant jamais fréquenté les écoles, n'ayant reçu aucune éducation, ignore complètement les mesures ; aussi se trompe-t-elle souvent sur l'estimation de la profondeur ; quand elle dit : un mètre, trois mètres, la distance est parfois double et même triple, et cela à cause de la transparence pour elle des lieux qu'elle explore. Plusieurs se sont découragés dans les recherches entreprises sur ses indications, précisément à cause de ces erreurs d'évaluation pour les travaux à exécuter.

Pour toutes les personnes sérieuses qui ont examiné la question, il est évident que la jeune Hanné Naïm voit l'eau à travers les corps opaques.

Nous savons aussi que le regard d'Hanné peut pénétrer à travers le corps humain ; mais, à la suite de questions indiscrettes, la jeune fille, sur l'avis de son confesseur, garde son secret pour elle.

Nous trouvons-nous en présence d'une nouvelle manifestation des rayons X de Röntgen ? Le champ est ouvert aux hypothèses ; pour le moment, nous nous bornons à constater les faits et à en tirer des applications utiles. L'avenir donnera peut-être la clé du mystère.

## LA LUNE ET LE TEMPS

La lune a-t-elle une influence sur le temps ? En d'autres termes et pour préciser davantage, les tempêtes et les cyclones se font-ils sentir surtout aux époques de la pleine et de la nouvelle lune ?

Pour un grand nombre, pour le plus grand nombre peut-être, la réponse à cette question ne saurait être douteuse : c'est au moment des syzygies que nous arrivent la plupart de nos gros coups de mauvais temps. Quelques-uns cependant, les astronomes et les météorologistes surtout, s'inscrivent en faux contre cette assertion. A leurs yeux, l'influence de la lune sur les climats n'existe pas, et notre satellite ne ferait sentir son action que sur les marées et sur les têtes folles. Donc : *Alii affirmant, alii negant.*

Les premiers ont la prétention d'appuyer leur dire sur les observations journalières. D'après eux, c'est là tout simplement un fait qui crève les yeux. Quant au mode d'action de la lune sur l'atmosphère terrestre, ils ne s'occupent pas autrement de l'expliquer.

Les seconds, se basant précisément sur ce que l'influence de la lune sur l'atmosphère ne s'explique pas, la nient carrément. Cette action étrange ne trouve pas de place dans leurs formules ; donc elle n'existe pas.

En somme, prétendue expérience

d'un côté, astronomie et météorologie de l'autre ; voilà la situation.

A propos de la première thèse, celle de l'action lunaire, il est bon de remarquer que ses partisans entendent l'époque de la pleine et de la nouvelle lune d'une façon très élastique. L'influence lunaire commencerait trois jours avant et finirait trois jours après les dates des phases telles qu'inscrites à l'almanach. Cela donne une période totale de douze jours pour l'ensemble des deux phases, presque la moitié d'une lunaison entière. Or, le plus souvent, à moins que l'on ne soit dans une période de sécheresse estivale, il y a grande chance qu'un ou plusieurs mauvais temps nous arrivent pendant ces douze jours. Vite, on inscrit cela au crédit de la lune. " Rien de surprenant, dit-on, si nous avons de la pluie, la lune a pris son plein hier ou aujourd'hui ; elle le prendra demain ou après demain, nous sommes dans les grandes mers ". Et voilà la thèse étayée d'une preuve nouvelle.

S'il arrive que la tempête survienne à une autre période de la lunaison, pendant les petites mers, par exemple, on n'y fait pas attention, ou, du moins, on n'en parle pas ; ou bien encore on range le fait dans la catégorie des exceptions complaisantes qui prouvent la règle. En un mot, on remarque surtout les coïncidences, et on passe sous silence les non-coïncidences. Je ne crois pas que l'opinion générale de l'influence climatérique de la lune ait d'autre base que celle-là.

Mais, dira-t-on, personne ne peut nier l'influence du *montant* et du *baissant*, là où il se fait sentir, sur la force et la direction du vent. Si la marée produit ces résultats, pourquoi refuser à la lune, qui est la cause de la marée, un effet analogue ?—Ici encore, au risque de scandaliser tous les marins d'alentour et de me compromettre, je me demande si cette influence de la marée est bien ce que l'on prétend, si cette recrudescence ou cette diminution du vent ne doit pas plutôt être rattachée à d'autres causes, comme l'heure du jour, la limpidité variable du ciel, la pression barométrique, etc. Avant d'admettre tous ces dictons-proverbes, il serait prudent de dresser, avec le plus grand soin, des statistiques prolongées, qui engloberaient tous les faits en question. Les phénomènes météorologiques sont tellement complexes, tellement embrouillés, que leur étude demande une prudence et une réserve plus qu'ordinaire. Généraliser trop vite, c'est s'exposer le plus souvent à généraliser à côté, à prendre des cas fortuits pour des lois définitives.

Pendant le mois d'août dernier, j'ai eu l'avantage de faire une assez longue expédition sur les rivages d'Anticosti. Trois habiles marins, pêcheurs de l'Anse-aux-fraises, conduisaient mon bateau. Nous étions juste au moment de la pleine lune. Si celle-ci influe sur le climat, nous aurions dû avoir quelques mauvais temps, quelques grains au moins. Or rien de cela n'est arrivé, sauf au moment du retour, alors que nous étions en plein décours, par conséquent pendant les petites mers.

Très curieux d'entendre ces braves loups de mer prédire chaque soir, pendant les causeries qui suivaient le souper, le temps et le vent du lendemain. L'état du ciel, les nuages, la

lune surtout jouaient un grand rôle dans leurs prophéties. Or cette lune, qui était bien la même pour mes trois marins, ne leur disait pas à chacun la même chose, et c'était l'exception quand mes augures étaient d'accord. Il n'est que juste de dire que, plus souvent, tous les trois se trompaient. Le lendemain, le vent n'avait ni la force, ni la direction annoncée. Evidemment, pour cette fois du moins, la lune jouait mal son rôle ou était mal comprise.

Depuis l'automne dernier, je reçois tous les jours la carte météorologique des Etats-Unis et du Canada, dressée chaque matin à Washington. Du premier coup d'œil, on y embrasse les localités de l'Amérique du Nord où il fait mauvais. Or, jusqu'à présent, sur chacune de ces cartes quotidiennes, j'ai trouvé de larges surfaces où il y avait précipitation de pluie ou de neige. Etant donné que la lune a ses phases au même moment pour toute notre Amérique, de plus, que ces phases n'arrivent pas tous les jours et que, chaque jour à peu près, il fait beau quelque part et mauvais ailleurs, je me demande comment on peut, avec raison, attribuer à notre satellite l'influence climatérique qu'on met si bénévolement à son crédit.

Mais, objectera-t-on, il s'agit seulement des tempêtes véritables ; ces dernières seules sont le fait de la lune. Les légères perturbations sont de simples accidents, des exceptions, dont la lune est innocente. Son action ne s'étend pas à ces détails.

Et pourquoi pas ? Je ne vois aucune raison de la limiter à ce point.— Mais supposons qu'il en soit ainsi. Je prends les cartes météorologiques des mercredi, jeudi, vendredi et samedi, 19, 20, 21 et 22 mars. J'y vois un centre de tempête très marqué, localisé d'abord sur les rivages de la Nouvelle-Angleterre, qui s'avance lentement du côté de la Nouvelle-Ecosse. Dimanche, il était à Terre-Neuve et disparaissait sur l'Atlantique. Grands vents tout autour de ce centre, avec précipitation considérable. Or la lune prenait son plein dimanche soir. Par conséquent, on aurait pu, en forçant la note, lui mettre ce mauvais temps sur la conscience et faire remarquer, une fois de plus, que ce désordre atmosphérique coïncidait bien ici avec les grandes mers.

Fort bien pour la Nouvelle-Angleterre et le Canada oriental. Mais pour le reste de l'Amérique, ce n'est plus vrai du tout. Dans les plaines du centre, le temps s'est maintenu généralement beau. Donc, lors de la dernière pleine lune, s'il faisait mauvais ici, il faisait beau presque partout aux Etats-Unis. Par conséquent, à moins de croire que la lune influe exclusivement sur la météorologie de Québec et de ses environs, qu'elle ne s'occupe pas du reste de l'Amérique, il ne faut admettre qu'avec une extrême réserve le rôle qu'on prétend lui faire jouer à propos du beau et du mauvais temps.

Nier absolument le fait serait peut-être imprudent, vu que nos connaissances ne sont pas encore assez complètes. Mais l'affirmer positivement et absolument serait encore plus téméraire et plus risqué.

C. LAFLAMME.

## LORD METHUEN

Le correspondant de la *Croix*, de Paris, M. F. de Bernhardt, écrit de Londres à la date du 13 mars :

On a souvent comparé les Anglais aux Romains. Il y a effectivement beaucoup de traits de ressemblance entre eux.

La façon dont le Parlement britannique cueillit la nouvelle de la défaite de lord Methuen rappelle l'attitude du Sénat romain en apprenant le désastre de Cannes et remerciant les consuls vaincus de n'avoir pas désespéré de la République. Le Parlement anglais applaudit l'éloge du général malheureux.

C'est une belle figure, en effet, que celle de lord Methuen à laquelle son revers et sa blessure viennent d'ajouter " ce je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur. "

La presse française—et la *Croix* en particulier — s'est honorée en témoignant sa sympathie au général qui se conduisit d'une façon si chevaleresque envers notre admirable Villebois-Mareuil. Il lui éleva à ses frais un tombeau sur lequel il fit graver une inscription digne du gentilhomme, du soldat, du chrétien, qu'était le héros français tombé sous les balles anglaises.

Lord Methuen est peut-être un médiocre général, mais c'est un admirable soldat. Elevé à l'ancienne école, il ne cache pas son dégoût pour la nouvelle manière de faire la guerre inaugurée dans l'Afrique australe. Il a flétri en particulier l'incendie des fermes, auquel il s'est formellement refusé pour son propre compte. Aussi a-t-il été vilipendé par la " presse jaune " et les jingoes.

Il y a eu une vingtaine d'années, — peut-être un peu plus — " Paul Methuen ", comme on l'appelait alors, capitaine dans la garde royale à pied, était le type de l'officier anglais de la période, et le favori de la société de Londres. Doué d'une belle figure, de proportions athlétiques, il était de première force aux exercices du corps.

On raconte de lui une anecdote qui rappelle un trait analogue de la vie du maréchal de Saxe. Un jour qu'il passait dans Grosvenor Place, vêtu d'un costume civil comme tous les officiers anglais lorsqu'ils ne sont pas de service, il entendit un cocher de fiacre injurier grossièrement une dame qui venait de descendre de sa voiture.

Le chevaleresque officier n'hésita pas à prendre la défense de la femme insultée. Sur quoi, le *cabby* lui dit :

— Vous ne me parleriez pas comme cela si j'étais dans la rue.

— Eh ! bien, fit tranquillement l'autre, descendez de votre siège, et vous verrez si j'ai peur de vous.

Le *cabman* ne se le fit pas dire deux fois, il sauta à terre et se mit dans l'attitude d'un boxeur.

Mal lui en prit. Au bout de cinq minutes il avait reçu une maîtresse râlée et demandait grâce.

Paul Methuen le laissa aller, non sans lui avoir glissé dans la main un souverain d'or pour mettre du baume sur les plaies et les bosses qu'il lui avait faites.

## SEWARD ET LINCOLN

M. James R. Randall écrit toutes les semaines, dans *The Catholic Columbian*, de Columbus, Ohio, une lettre que nous lisons toujours avec intérêt, souvent avec profit.

Dans sa lettre publiée le 29 mars, il parle des *Recollections*—ou *Souvenirs*—du colonel A.K. McClure, et en signale un passage qui jette une vive lumière sur la fameuse loi non écrite des États-Unis en vertu de laquelle, non seulement aucun catholique, mais aucun homme soupçonné d'avoir quelques sympathies pour les catholiques, ne doit être admis à la présidence de la République.

McClure raconte comment, en 1860, Abraham Lincoln réussit à devenir le candidat du parti républicain à la présidence, à la place de William H. Seward.

Celui-ci avait en sa faveur l'immense majorité des délégués du parti nommés pour choisir le candidat. Mais McClure et le gouverneur Curtin surent convertir cette majorité en minorité. Voici de quelle façon.

Pendant qu'il occupait le poste de gouverneur de l'Etat de New York, M. Seward s'était montré favorable, croyant que ce n'était là qu'un simple acte de justice, au projet de donner aux catholiques de l'Etat une part équitable des fonds scolaires, afin que les enfants catholiques fussent élevés dans des écoles catholiques.

C'était assez pour soulever contre lui le fanatisme sectaire, et ce fut en faisant appel à ce fanatisme que McClure et Curtin réussirent à détacher de Seward un grand nombre de délégués.

McClure admit qu'il eut recours à ce moyen plus que louche pour empêcher Seward d'être choisi comme candidat à la présidence ; et afin de s'excuser, il déclare que, pour lui et son ami Curtin, le succès du parti républicain l'emportait sur toute autre considération.

Or, ajoute-t-il, les sympathies que Seward avait manifestées à l'égard des catholiques auraient infailliblement causé le triomphe du parti opposé si le parti républicain l'avait choisi comme son candidat.

Et voilà une nouvelle preuve, qu'on peut ajouter à tant d'autres, de l'existence de la fameuse loi non écrite touchant la présidence des États-Unis !

M. Randall ajoute que si Seward avait été choisi comme candidat du parti républicain, à la place de Lincoln, et s'il avait été élu, il n'y aurait peut-être pas eu de guerre ; s'il avait été choisi comme candidat et battu, il n'y aurait certainement pas eu de guerre de sécession.

On peut donc attribuer la terrible guerre civile qui a dévasté les États-Unis en 1861-65 à l'inique loi non écrite des États-Unis qui refuse aux catholiques, et même aux non catholiques qui sympathisent quelque peu avec les catholiques, le droit d'aspirer à la présidence de la République. Le châtement, il faut l'admettre, est digne du crime qui l'a provoqué.

M. Randall se demande si l'archevêque Hughes, et d'autres catholiques marquants, qui contribuèrent à l'élection d'Abraham Lincoln, connais-

saient l'intrigue anticatholique qui avait valu à cet homme d'être choisi comme candidat, à la place de Seward.

Probablement, comme il le donne à entendre, si ces catholiques républicains d'alors avaient entendu parler de cette intrigue, que McClure vient d'avouer cyniquement, ils auraient refusé d'y croire, tant est puissant et aveuglant l'esprit de parti, là-bas comme ici. Et M. Randall termine ainsi cette partie de sa lettre : " Je crains que les mêmes éléments n'existent encore aujourd'hui dans la direction du parti républicain, et que, plus tard, lorsque quelque McClure de l'avenir aura déchiré le voile qui cache ce qui se passe aux Philippines, nos archevêques républicains ne soient moins fiers de leurs accointances politiques. "

## Si c'était un curé !

Une dépêche d'Ottawa, en date du 31 mars, mande que le Rev. S. Goldworth Bland—qui porte mal son nom, puisque *bland* veut dire *doux, agréable*—ministre méthodiste très en vue, au cours d'un sermon sur feu Cecil Rhodes, a fait une sortie furibonde, le jour de Pâques, et contre le gouvernement fédéral et contre l'opposition, à cause de leur manque d'enthousiasme à l'égard de la politique impérialiste en général et de la guerre sud-africaine en particulier.

Le Rev. Bland aurait dit, entre autres choses aimables, que le gouvernement ne fait preuve que d'un patriotisme de pourceaux qui demandent toujours de la boulette ; tandis que l'opposition, au lieu de protester, se plaint sans cesse de ce que l'Angleterre ne nous donne rien en retour.

" Le Canada, aurait dit encore cet étonnant ministre de l'évangile, a été bien trop payé pour tout ce qu'il a donné à la Grande Bretagne " — le brave homme a eu soin de ne pas dire comment ce paiement extravagant a été effectué—" et n'a pas su comprendre que cette guerre se livre pour le Canada. "

Cette dernière assertion est d'un comique délirant.

Le Rev. Bland a déclaré que lord Minto a dû rougir en transmettant à la Mère-Patrie la réponse du gouvernement canadien, refusant de payer les frais des derniers contingents et de discuter la question de la défense de l'Empire. Et, pendant ce temps-là, d'après la même autorité, " l'opposition ne fait que *brailler* et demande que l'ouvrier anglais paie son pain quelques sous de plus pour avoir le plaisir de manger de la farine canadienne. "

C'est là, n'est-ce pas ? la quintessence du jingoïsme, c'est l'impérialisme sublimé, c'est le toryisme et le britishisme idéalisée. Et nos bons " frères séparés " trouvent tout naturel qu'on se serve du *pulpit* pour énoncer de telles idées politiques, pour se livrer à des gesticulations aussi ridiculement provocatrices.

Tout de même, essayez donc de vous imaginer ce qui arriverait si un curé canadien-français s'avisait de parler, du haut de la chaire, en sens opposé, avec le demi-quart de cette violence !

## Nouvelles canadiennes d'outre-mer

Nos abonnés de Québec, au courant des faits véritables, éprouveront une douce gaieté en lisant l'information suivante que nous extrayons de l'*Univers*, de Paris, en date du 13 mars :

" La langue française se maintient brillamment dans la province de Québec.

" Le petit fait suivant en est une preuve.

" Il y a douze ans, on avait décidé que le français serait employé concurremment avec l'anglais pour la rédaction des procès-verbaux du *Board of Trade* (conseil du commerce) de Québec. Mais l'élément français a fait dans ces derniers temps de tels progrès que, l'autre jour, quand M. Le Vasseur, secrétaire du *Board of Trade*, après avoir lu le procès-verbal de la séance précédente en français, s'est mis à le lire en anglais, il fut interrompu par des cris : " Dispensez-vous-en ; ce n'est pas la peine. " M. Le Vasseur s'arrêta.

" Désormais, discussions et rapports officiels du *Board of Trade* de Québec seront faits uniquement en français. "

L'autre jour, un autre grave journal de la Ville-Lumière nous annonçait que le vote du cardinal canadien était assuré au cardinal Rampolla, au prochain conclave !

Si nos bons cousins de France voulaient bien se renseigner avant de parler !

## PETITES NOTES

Le *Catholic Citizen*, de Milwaukee, en date du 29 mars, rapporte ce fait peu banal : " Mardi soir, le 4 mars, le Très Rev. B. M. O'Boylan, recteur de l'église de Saint-François de Sales, à Newark, Ohio, répondant à l'invitation du Rev. Dr L. W. White, de l'église méthodiste de la Trinité, fit une conférence dans ladite église protestante sur la foi et les pratiques de l'Eglise catholique. Il exposa clairement les principales doctrines de l'Eglise et les appuya sur des textes tirés de la Bible protestante placée devant lui. A la fin de la conférence le Rev. Dr White remercia chaleureusement le conférencier, et les principaux membres de son église vinrent donner la main à M. l'abbé O'Boylan et lui exprimèrent leur reconnaissance. Le lendemain, le Dr White se rendit au presbytère de Saint-François pour remercier de nouveau l'abbé O'Boylan de son exposition si claire de la doctrine catholique, et dans une conversation subséquente sur le sujet, il exprima son étonnement de voir que le conférencier avait appuyé toutes ses affirmations sur un texte tiré d'une Bible protestante. "

Toujours le bon journal catholique, très soumis à son évêque ! Dans son remarquable mandement du 16 décembre dernier, Mgr l'archevêque de Montréal, disait :

" Nous avons ici une demande à adresser aux journalistes catholiques : c'est de discontinuer cette réclame faite en faveur des théâtres, quels qu'ils soient, par des annonces, des invitations pressantes au public, des comptes rendus comme leurs feuilles en publient tous les jours. Nous en appelons à leurs sentiments chrétiens. Ils savent le mal que des articles du genre de ceux auxquels nous faisons allusion peuvent produire parmi notre population et surtout au sein

de la jeunesse. "

Or le *Journal*, de Montréal, organe attitré du parti soi-disant *conservateur*, soi-disant des *bons principes*, de l'*ordre*, de la *religion* même, a toujours continué à publier, sans le moindre scrupule, les annonces de tous les théâtres de Montréal. Prenez, par exemple, le numéro du 25 mars, à l'entrée de la Semaine sainte ; vous y trouverez, à la page 5, plus d'une colonne de réclames en faveur de tous les théâtres de Montréal et des pièces les plus risquées. Prenez encore son numéro du 29 mars, Samedi saint. A la page 9, s'étalent deux colonnes des mêmes réclames, celles-ci illustrées ! Ah ! si la *Vérité* affichait un tel mépris de la parole épiscopale, quels reproches la bonne presse ne nous ferait-elle pas !

A la fin de la session, le gouvernement de la province de Québec a l'habitude de faire aux députés et aux journalistes une distribution des livres canadiens qu'il a achetés pour être donnés en prix dans les écoles. Ordinairement, ces ouvrages sont bons ou du moins passables. Dans le lot de cette année, signalons une exception regrettable. C'est un petit album de dessins soi-disant drôlatiques, par Raoul Barré, intitulé : *En roulant ma boule*. Il y a une préface de M. Louis Fréchette. Notre hugolâtre déclare que " notre formule spirituelle (des Canadiens) est un peu fruste ; elle a besoin d'être avivée, relevée par une pincée de sel gaulois, aiguisée par une pointe de gouaillerie boulevardière. " Et il ajoute : " C'est ce que tente aujourd'hui M. Raoul Barré ; et j'applaudis à sa tentative. " Nous croyons que M. Fréchette sera à peu près seul à applaudir à cette tentative de M. Barré qui ne nous semble pas avoir réussi du tout. Ces dessins nous ont paru être tout simplement grotesques, vulgaires et même grossiers. Ils n'auront pour résultat, croyons-nous, que de jeter du ridicule sur la fête nationale des Canadiens-français. Nous ne comprenons vraiment pas que le gouvernement Parent ait consenti à acheter pareil album. Au moins, qu'il ne le mette pas entre les mains de nos enfants !

L'élection de M. Loy, député fédéral du comté de Beauharnois, ayant été annulée par les tribunaux, les deux candidats qui étaient en présence à l'élection général de 1900, M. Bergeron, conservateur, et Loy, libéral, se sont de nouveau présentés devant les libres et indépendants électeurs, ces jours derniers. De part et d'autre on a fait une grande dépense... d'éloquence ; mais le résultat a été sensiblement le même que la dernière fois ; M. Loy l'emporte sur M. Bergeron par 158 voix, ce qui est une diminution sur la majorité de 1900, qui avait été de 279 voix. On dit que l'élection de M. Loy sera de nouveau contestée.

La puissance économique et les succès industriels toujours croissants de l'Allemagne inquiètent de plus en plus l'Angleterre. Naguère une commission anglaise fut chargée d'étudier sur place les causes de cette supériorité industrielle du Teuton.

Après une enquête de quatre mois, la commission vient de faire un rapport dont les journaux anglais s'occupent longuement. La cause des succès étonnants que remportent les Allemands dans le monde industriel paraît consister dans l'admirable organisation des écoles techniques qui sont très nombreuses et très perfectionnées dans toutes les parties de l'Empire. En deux mots, les Allemands réussissent mieux que les autres parce qu'ils étudient plus que les autres. Cela confirme, non seulement le vieux dicton populaire : *savoir, c'est pouvoir*, mais aussi les conclusions auxquelles sont arrivés, sur le même sujet, ces années dernières, des enquêteurs belges, russes et américains.

Nous lisons, dans le *Soleil*, de samedi dernier, l'incroyable information que voici :

« Un certain nombre de jeunes demoiselles ont répondu à la proposition de mariage faite par un médecin français dans les colonnes du *Soleil*, il y a quelques jours.

« Un fait qui se comprend bien, c'est que toutes demandent la photographie du prétendant.

« Le *Soleil* n'a que faire de répondre à ces demoiselles.

« Qu'il nous suffise de leur dire que leurs lettres sont aussitôt transmises à qui de droit. »

Nous aimons à penser que M. Pacaud calomnie les lectrices de son journal. Il ne doit pas y avoir une seule canadienne-française assez folle pour répondre sérieusement à la *Petite annonce* du *Soleil* que nous avons signalée la semaine dernière.

Toujours la bouillabaisse du *Soleil*. Son numéro du Samedi saint était un vrai modèle du genre. Prenons deux pages seulement ; il serait trop long d'analyser les 24 pages qui composent ce numéro. D'abord, sur l'une, ce qui est de rigueur, l'Évangile du dimanche de Pâques. Puis la *Résurrection*, « extrait du drame du mystère de la Passion joué à Ober-Ammergau ». Ensuite, poésie : *O Cruz Ave*, avec gravure. Sur l'autre page, un grand placard représentant « l'aventure d'une canadienne en France ». L'aventure en question, c'est le scandale qu'a donné, il y a déjà assez longtemps, la princesse de Chimay, née Clara Ward, qui a quitté son mari pour suivre un musicien hongrois de café-concert. Le *Soleil*, avec les détails du scandale, donne un grand portrait de la princesse, et d'autres illustrations destinées à rendre l'héroïne aussi intéressante que possible. Il l'appelle *notre compatriote*, parce qu'elle est née à Toronto, paraît-il. ... Vive le Grand-Tout ! — et aussi madame Rigot, parce qu'elle court le monde avec un *gypsy* de ce nom. Les pères et mères qui ont besoin d'un bon journal de famille n'ont qu'à s'abonner au *Soleil* !

On le sait, le gouvernement des États-Unis a acheté naguère les Antilles danoises. L'affaire ne paraît pas avoir marché sans une quantité considérable d'huile. M. James D. Richardson, du Tennessee, a causé tout un émoi, le 28 mars, en saisissant la Chambre des députés d'un rapport soi-disant secret qu'un certain Walter

Christmas aurait fait au gouvernement danois informant celui-ci que pour mener les négociations à bonne fin, il faudra dépenser dix pour cent du prix de vente, soit \$500,000, en pots-de-vin. Lesdits pots-de-vin auraient été distribués entre députés et journalistes. La Chambre, émue de ces révélations, aussi désagréables que parfaitement naturelles, a ordonné une enquête qui saura, sans doute, faire le *blanchissage* voulu.

Un exemple à suivre. La *Tribune*, de Woonsocket, 28 mars, publie l'information suivante :

« Le Vermont Central, cette grande voie ferrée qui depuis Montréal, traverse les États de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à New-York, vient de publier un indicateur français. »

Nous signalons cette initiative à certaines compagnies de voie ferrée canadiennes qui semblent ignorer complètement les droits de la langue française.

Le tribunal d'Albertville, en France, a condamné les anciens Assomptionnistes amenés devant lui et accusés du crime d'enseignement. Il y aura appel. Par contre, le tribunal de Die a acquitté les anciens Assomptionnistes de Brian accusés du même crime. Le tribunal de Saint-Etienne a également acquitté les Petites-Sœurs Assomptionnistes, de la même ville, accusées du crime de se faire gardes-malades des pauvres. Les tribunaux français, en somme, valent mieux que le gouvernement, et les législateurs, et les membres des différents parquets.

L'Indépendant, de Fall River, dans son numéro du 29 mars, nous apprend qu'à la récente réunion du conseil national des Chevaliers de Colomb, tenue à New Haven, Connecticut, M. l'abbé McMahon, de l'Université catholique de Washington, a prononcé, sur la maison qu'il représentait, un discours où notre confrère trouve « une note mélancolique ». M. l'abbé McMahon a fait un appel chaleureux aux catholiques des États-Unis en faveur de l'Université. Il aurait dit : « Si l'Université catholique échoue, c'en sera fait des intérêts de l'éducation religieuse parmi nous. » L'Indépendant, sans se prononcer sur la valeur des nombreuses critiques dont l'Université catholique de Washington a été l'objet, constate que le langage de l'abbé McMahon n'est pas rassurant pour les amis et les admirateurs de cette institution.

### Les bienfaits du divorce

Une statistique tristement intéressante vient d'être publiée en Allemagne par le docteur Enrico Morselli.

Il a constaté que sur 1,000,000 d'habitants on compte : 409 suicides de femmes, dont 61 de femmes mariées, et 348 de femmes divorcées ; 3,120 suicides d'hommes dont 286 de mariés et 2,834 de divorcés.

Dans les asiles d'aliénés de Wurtemberg on trouve 1,136 folles dont 676 étaient divorcées, et 3,807 fous dont 3,024 étaient divorcés.

Et on a présenté le divorce comme un progrès et une sécurité !

## VARIÉTÉS

### PARLEMENTARISME NOUVEAU GENRE

Nous lisons dans la *Croix*, de Paris, à la date du 20 mars :

Ils vont bien, au Parlement autrichien !... Hier M. Stein, du parti pan-germaniste, y est venu avec un fouet à chien, dont il annonçait vouloir corriger un collègue Jeune-Tchèque, M. Dyk. Mais celui-ci était armé d'un revolver dont il montrait la crosse.

Les deux champions se sont retirés sans faire usage de leurs armes.

### NOUVELLE CONGREGATION

Une dépêche de Rome, à l'agence Havas, en date du 19 mars, mande que le Pape vient d'approuver les statuts de la Congrégation dite de la Résurrection de Jésus-Christ. Cette Congrégation a été fondée, il y a quelques années, par des prêtres polonais.

### LES MENACES DE NOS IMPÉRIALISTES

La *Patrie*, de Montréal, numéro du 31 mars, publie ce qui suit :

« L'Evening Telegram, de Toronto, journal Tory, a reçu de Londres, le câblegramme spécial qui suit :

« Le refus de sir Wilfrid de discuter la question de défense impériale à la conférence qui aura lieu prochainement soulève ici beaucoup de mécontentement.

« La *Saturday Review* dit que la décision de sir Wilfrid est surprenante et qu'il pourrait bien en résulter des effets fâcheux pour lui. »

D'après notre très humble manière de voir, la *Patrie* a tort de mettre ces menaces sous les yeux de ses lecteurs. Si, par hasard, sir Wilfrid changeait tout à coup d'avis, comme cela lui arrive parfois, et consentait, après tout, à discuter la question de la défense impériale, ne serait-on pas tenté de supposer qu'il a cédé à un mouvement de... comment dire cela ?... à un mouvement de *prudence* ? Pourquoi exposer nos compatriotes à porter des jugements téméraires ?

### LE SERMON D'UN REVEREND

Un numéro du *New York Herald*, portant la date du 24 mars, nous est tombé sous la main. Nous y avons lu, à la page 7, le résumé d'un sermon, prêché la veille, dans la *Grace Methodist Episcopal Church*, de la 104<sup>e</sup> rue Ouest, New-York, par le Rév. Dr Louis Albert Banks. Vous pouvez difficilement vous imaginer le sujet de cette prédication : Un parallèle entre l'empereur Guillaume et le président Roosevelt. Le brave Rev. Banks n'y va pas par quatre chemins, et c'est à tour de bras qu'il encense ses deux héros. Voici la première phrase de son sermon que le *Herald* donne textuellement :

« Poultney Bigelow disait l'autre jour qu'après le président Roosevelt l'empereur d'Allemagne est le plus grand homme qui soit aujourd'hui sur la terre. »

Et le parallèle se continue, sur ce ton, entre les deux plus grands hommes du monde.

Voilà comment on prêche l'Évangile de maints pulpits américains. Est-il étonnant que le protestantisme, chez nos voisins, soit tombé dans le plus profond discrédit, qu'en beaucoup d'endroits il ait cessé d'avoir même l'apparence d'une religion chrétienne ?

### LA LANGUE FRANÇAISE A OTTAWA

On écrit d'Ottawa à la *Patrie*, de Montréal, en date du 31 mars, que le français, qui avait perdu du terrain dans la capitale fédérale, y en regagne maintenant. Il paraît que MM. Mulock, Russell, Copp, Flint, Thompson, Sutherland, Puttee, Hughes de l'île du Prince Edouard, étudient sérieusement notre langue et prennent des leçons tous les jours d'un professeur attitré. Quelqu'un de ces jours, nous assure le correspondant de la *Patrie*, nous entendrons l'un ou l'autre de ces messieurs prononcer un discours, à la Chambre, en langue française. Lady Minto, ajoute-t-il, profite de toutes les occasions qui lui sont offertes pour parler le français, langue dans laquelle elle s'exprime avec élégance. Tant mieux, tant mieux ! Si le mouvement s'accroît, si le français devient réellement à la mode, sir Wilfrid Laurier se décidera peut-être un jour à faire un discours devant la Chambre en langue française !

### ENCORE UN

Pendant qu'en Angleterre on ne parle que des négociations qui, prétend-on, se poursuivent entre Anglais et Boers, en vue de la paix, à Ottawa les autorités, paraît-il, se préparent activement à envoyer un quatrième contingent à la rescousse du puissant John Bull aux prises avec quelques milliers de paysans. Et cette fois ce serait un contingent qui en vaudrait la peine, un contingent de 2000 hommes, que nous offririons à M. Chamberlain ! Cela n'indique pas que ces messieurs de Bytown aient une grande confiance dans l'heureuse issue des négociations en vue de la paix. Et sur ce point ils ont probablement raison. Le gouvernement anglais voudrait bien terminer la guerre avant les fêtes du couronnement ; mais pour y arriver, il faudrait laisser aux Boers leur indépendance ; et jamais le cabinet actuel ne consentira à cela. Si les Anglais veulent réellement conclure la paix, ils devront commencer par changer de gouvernement.

### TOUJOURS LE CRIME DE PRÉDICATION

Les journaux français nous apportent la nouvelle suivante :

« Toulouse, 12 mars. — MM. les abbés Barquissseau, Maignen, anciens Jésuites, prédicateurs du Carême, ont reçu, hier matin, un mandat de comparution devant le juge d'instruction pour jeudi matin, à 9 h. »

On finira par se convaincre, peut-être, que la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 est une loi de persécution et que c'est Léon XIII, et non pas Mgr Rozier, qui a raison.

## Notes sur la guerre

### Cueillies dans les journaux européens

#### Les remontes

Londres, 4 mars. — Le War Office publie un *Livre Bleu* sur les remontes de l'armée dans l'Afrique du Sud.

Ce *Livre Bleu* contient plusieurs rapports de l'inspecteur adjoint des remontes, divers télégrammes entre le ministre de la guerre et Kitchener, de juin 1899 au 19 janvier 1902.

Le 17 septembre, le War Office fait remarquer qu'il y a 241,000 chevaux ou mulets et demande s'il est nécessaire de continuer les expéditions mensuelles.

Kitchener répond, le 20 septembre, que les envois de chevaux d'artillerie seront peut-être réduits.

Le 21 septembre, il se plaint de la qualité des chevaux.

Le 25, il demande à l'inspecteur général des remontes, l'envoi de 2,000 chevaux de selle et une augmentation mensuelle de 2,000 chevaux.

Le 26, le War Office télégraphie : " Nous ne pouvons pas continuer indéfiniment l'envoi de 10 à 12,000 chevaux par mois pour qu'ils soient hors de service en quelques jours. "

Dans sa dernière dépêche, datée du 19 janvier 1902, lord Kitchener dit qu'une proportion considérable des chevaux de toutes provenances expédiés manquent des qualités nécessaires pour supporter les fatigues de la campagne.

Dans un article sur ce *Livre Bleu*, le *Daily News* dit que, suivant des personnes compétentes, les chevaux importés ne vivent en moyenne que six semaines.

Le *Daily Mail*, dit : " En résumé, ce document démontre qu'au lieu de prévoir et de préparer l'avenir, le War Office a vécu au jour le jour. "

—o—

#### L'exécution de Scheepers

Le 7 mars, à la Chambre des Communes, M. Mac Neill a questionné le ministre de la Guerre au sujet de l'exécution, au mois de janvier dernier, du commandant Scheepers :

" Est-il vrai qu'une musique militaire jouait en tête du cortège qui menait Scheepers au supplice ? "

" Est-il vrai que Scheepers, souffrant, ait été mené au lieu de supplice dans une voiture d'ambulance ? "

" Est-il vrai qu'on lui ait refusé de se tenir debout, face à ses exécuteurs, comme il le demandait ? "

" Est-il vrai qu'on l'ait attaché sur une chaise, qu'on lui ait bandé les yeux, que les 15 tireurs l'aient visé à dix pas ; que la chaise sur laquelle on avait attaché le condamné ait été ensuite brisée et ses morceaux jetés dans la tombe ? "

" Lord Kitchener a-t-il sanctionné à l'avance et ratifié subséquemment de tels actes ? "

M. Brodrick dit ne rien savoir de ces faits.

M. Pirie demande au secrétaire pour la guerre s'il ordonnera une enquête, afin de venger l'armée anglaise.

M. Brodrick ne répond pas.

M. Mac Neill rappelle que le commandant Scheepers a été exécuté le 21 janvier. Il est surpris que M. Brodrick n'ait pas de renseignements.

Et si ces détails odieux sont vrais, comment faut-il les juger ? N'y a-t-il pas là une preuve nouvelle de la façon véritablement inhumaine et odieuse dont les Anglais conduisent cette guerre ?

—o—

## La durée de la guerre

Une longue dépêche de Prétoria au *Daily Mail* estime que les hostilités pourront bien être aussi actives dans un an qu'elles le sont actuellement.

Il prévoit que des opérations militaires dans le nord du Transvaal pourront encore continuer pendant deux ans.

Ce correspondant signale le fait que deux soldats anglais ont été condamnés à mort par un Conseil de guerre pour avoir fusillé des Boers qui s'étaient rendus.

Le *Daily News* constate que les lettres de protestation contre une exécution probable de Kruitinger deviennent de jour en jour plus nombreuses.

A propos de l'exécution de Scheepers, ce journal dit qu'en dehors de toute question d'humanité, ces incidents rendront fatalement la pacification et la conciliation parmi les Boers beaucoup plus difficiles.

La race hollandaise a la mémoire longue. Quelques exécutions de plus rendraient pour jamais impossible la soumission de l'Afrique hollandaise à la suzeraineté britannique.

—o—

#### Le coût de la guerre

On mande de Londres à l'agence *Paris-News* :

Un papier parlementaire, qui vient de paraître, donne le relevé total des forces employées dans la guerre sud-africaine depuis le début. Ce total s'élève à 388,749 hommes.

A la date du 1er janvier dernier, ces 388,749 hommes se trouvaient réduits à 237,800. La différence en moins est donc de 150,000 hommes en chiffres ronds. Rappelons que les dépenses, directement occasionnées par la guerre, s'élèvent à l'heure actuelle au chiffre rond de 200 millions de livres sterling, c'est-à-dire cinq milliards de francs.

—o—

#### Le sort de Kruitinger

Londres, 11 mars.

Kruitinger a, sans s'en douter, une amie en Angleterre, dont la sympathie lui sera probablement plus profitable que toute autre influence.

J'ai nommé la reine Alexandra. Depuis le jour où Sa Majesté a appris que Kruitinger avait été fait prisonnier, en essayant de sauver un de ces compagnons d'armes, elle s'est vivement intéressée à lui. Personne n'ignore dans les milieux officiels que la reine espère sincèrement qu'aucun tribunal ne le condamnera à mort, et que dans le cas où cette peine serait prononcée contre lui, elle sera immédiatement commuée.

L'influence personnelle de Sa Majesté, pour être rarement mise en jeu, n'en est que plus puissante, et il est presque certain que la peine capitale ne sera pas prononcée contre le chef boer.

## ÇA ET LA

### Le Pape et la France

Le Saint-Père ne craint pas d'exprimer sa manière de voir au sujet de la triste situation faite à la France par la Franc-maçonnerie. Recevant, au commencement de mars, un grand pèlerinage français conduit par leurs Eminences les cardinaux Langénieux, Richard, Coullié et Mathieu, Sa Sainteté a dit :

" Tous les curés de Paris, ici présents, pourront donner une fois la bénédiction apostolique à leurs paroissiens. Quand ils la donneront, ils ajouteront un mot pour l'u-

nion et la concorde. Il faut que tous les catholiques soient unis pour délivrer la France. Il faut que cette chère France soit délivrée.

" Travaillez à nous débarrasser du joug de la Franc-Maçonnerie. La bénédiction du Pape et la parole des curés réussiront à obtenir ce résultat, qui est le vœu le plus ardent de Notre cœur. "

—o—

#### Conversion

" Un certain nombre de feuilles sectaires signalent une prophétie à laquelle les Boers ajoutent la plus grande foi, lisons-nous dans la *Croix*.

" Elle annonce que le vieux président Krüger assistera à la déconfiture de tous ses ennemis.

" Ces feuilles font observer que la reine Victoria est morte ; que le président MacKinley, ouvertement favorable aux Anglais, est mort ; que Cecil Rhodes, l'auteur de la guerre, est mourant (mort depuis). On voit, par conséquent, ajoutent-elles, que les Boers ont raison de croire invinciblement à une prophétie en voie de se réaliser.

" Eh bien ! eh bien ! mais c'est une vraie conversion en bloc. Voilà que maintenant nos bons sectaires, non seulement croient aux prophéties, mais félicitent les Boers d'y croire.

" Nos félicitations. " " Que les néophytes prennent garde cependant de ne pas confondre la foi avec la crédulité. "

—o—

#### Les feuilles à Paris

A la date du 4 mars, la *Croix*, de Paris, signalait un marronnier, au rond-point des Champs Elysées, " qui étale de jolies petites feuilles d'un vert tendre encore, mais que les caresses du soleil ne tarderont pas à colorer ". Nous avons, cette année, à Québec, un printemps qui promet d'être hâtif ; mais il ne saurait être question de feuilles ici avant plusieurs semaines encore. Par contre, à Paris, dès le mois d'août, quelquefois plutôt, les feuilles de beaucoup d'arbres sont desséchées et commencent à tomber, tandis que tout est encore vert ici. Il y a des compensations !

—o—

#### Hier et aujourd'hui

Le *Northwest Review*, numéro du 15 mars, fait remarquer le contraste entre la conduite des Anglais à l'égard des Irlandais, à l'occasion de la Saint-Patrice il y a deux ans et leur attitude actuelle.

Le 17 mars 1900, les Irlandais s'étant battus pour l'Angleterre contre les patriotes boers, John Bull ne pouvait contenir son enthousiasme à l'égard de Paddy. On importa des bottes de Shamrock en Angleterre et tous les cockneys en portaient un brin à la boutonnière. La princesse de Galles d'alors en expédia aux soldats irlandais en Afrique.

On chanta des chansons irlandaises et, pour l'occasion, on délaissa le *Scotch whiskey* et l'on s'enivra royalement avec de l'*Irish*.

Cet enthousiasme dura peu. Car si Paddy continue à se battre contre l'indépendance des Boers, en Irlande il fait mine de vouloir reconquérir la sienne. John Bull fait la grimace ; et cette année, au lieu de porter le shamrock et de boire l'*Irish whiskey*, il parle de recourir à la coercition pour arrêter le mouvement nationaliste en Irlande. Instabilité des choses humaines !

—o—

#### La dèche du grand Turc

Le gouvernement ottoman vient d'être assigné devant le tribunal civil de Bruxelles en paiement de plusieurs termes du loyer de l'hôtel qu'occupe la légation turque à l'avenue Louise. Attendons-nous à voir le gouvernement de la Sublime Porte invoquer le

principe de l'exterritorialité, lorsque le propriétaire, ayant obtenu jugement, voudra exécuter celui-ci sur le mobilier de la légation !... Il y a quelques années, un attaché militaire turc, qui était également en dette vis-à-vis de son propriétaire, employa le même truc et ça lui réussit.

Inutile de dire combien ces menus incidents contribuent à la bonne réputation du Grand Turc !

—o—

#### Le chant grégorien à Rome

On écrit de Rome à la *Semaine religieuse* de Paris :

La cause du chant grégorien fait en Italie de consolants progrès. Le Saint-Père a lui-même envoyé au séminaire pontifical d'Anagni tous les livres de chant liturgique publiés par Solesmes. Cet acte précise le sens du bref *Nos quidem*, que la *Semaine religieuse* a signalé en son temps et des indications qui y sont données sur la manière d'étudier les questions relatives à la musique sacrée.

Conformément à ces indications, plusieurs communautés religieuses de Rome ont adopté pour leurs offices l'édition de Solesmes, qu'elles ont parfois occasion de faire connaître et apprécier du public ; c'est ainsi que, depuis quelques semaines, on a pu entendre des messes et des saluts du Très Saint-Sacrement chantés suivant les mélodies traditionnelles, à Saint-André della Valle par les Augustins, au Séminaire français par les élèves de la maison, à Saint-Vincent par les Assomptionnistes, au cimetière Ostrien par la Procure de Saint-Sulpice, au Séminaire Capranica par les élèves, à Saint Paul-hors-les-Murs par les Bénédictins de Saint-Anselme. A la suite de ces faits, la *Rassegna Gregoriana* en signale d'autres qui prouvent que le mouvement gagne aussi dans les provinces, par exemple à Lucques, à Pescia, à Casena, à Forli. Il ne fallait pour cela que la liberté accordée par le Saint-Siège. Elle était grandement désirée, on s'empresse partout d'en faire usage.

—o—

#### Le cardinal Parocchi

(De la correspondance romaine de la *Croix*, 11 mars.)

Le cardinal Parocchi, qui avait été sérieusement malade, se remet rapidement.

Il a repris ses audiences, et le grand salon de la Chancellerie apostolique recommence à être rempli de visiteurs. On peut dire qu'il est toujours le cardinal le plus en vue, celui dont les antichambres sont toujours garnies. Pas une individualité de marque ne vient à Rome sans tenir à lui présenter ses hommages. Il est, chose rare, toujours prêt sur toutes les questions qu'on lui soumet.

Un jour, un prélat français qui s'occupait d'un travail sur les Papes d'Avignon, venait lui en parler quand le cardinal lui demanda s'il avait fouillé les bibliothèques d'Italie.

" Pas encore, Eminence.

— En ce cas, reprit le cardinal, n'oubliez pas qu'à la Laurentienne, à Florence, vous avez dans le fonds Strozzi tel manuscrit — dont il lui cita la cote — et qui contient telle chose ", puis il passa à l'Ambrosienne de Milan, à la bibliothèque de Pise, remonta à celle de Gènes et, pendant près de dix minutes, lui fit une bibliographie complète de la question citant les fonds et parfois même les cotes des manuscrits.

L'étonnement du prélat n'eut pas de bornes ; mais ceux qui fréquentent ce cardinal savent qu'on ne sort jamais de son salon sans avoir appris quelque chose.